Vol. XVI. Saint-Boniface, Manitoba, 20 Janvier 1887 No. 14.

ABONNEMENTS :

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernan le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS

INFINI.

Poursuivis par le même rêve,
Fatigués de vie et de bruit,
Nous nous en allions sur la grève,
Parmi les langueurs de la nuit.

Le cœur troublé, les mains brûlantes,
Nous écoutions ces cris amers,
Et les vagues lourdes et lentes
Nous disaient l'infini des vers.

La brise pleurait dans les branches ;
Nous regardions, silencieux,
Et, là haut, les étoiles blanches
Nous disaient l'infini des cieux.

Et tes yeux pleins de douces ombres
Qu'illuminait l'amour vainqueur,
Tes grands yeux chauds, tes grands yeux som- [bres]
Me disaient l'infini du cœur.

Et tout, les vagues en démence,
Les étoiles dans le ciel bleu,
L'immense mer, l'amour immense
Nous disaient l'infini de Dieu !

Chs Fuster.

PENSÉES.

Méfiez-vous d'une imagination trop vive, car souvent la raison, qui ne peut la suivre, reste en arrière.

Montre de la force et du courage au méchant : la faiblesse ne ferait qu'accroître son audace.

Deux choses gouvernent le monde aujourd'hui, la lumière et la liberté. La lumière montre aux peuples la route qu'ils doivent suivre ; la liberté les y pousse.—Chs Ste Foi.

Les âmes fortes ne s'endorment pas aisément. Il leur faut un mobile, une raison de vivre, une raison d'agir, une foi.

Il n'y a que les pays vainqueurs et puissants qui peuvent se donner le luxe des économies.

NE CACHEZ RIEN A VOTRE FEMME.

Si vous êtes dans le trouble et l'incertitude, dites à votre femme si vous en avez une, bien entendu, ce qui vous cause ainsi ce trouble. Neuf fois sur dix, sa perspicatité vous donnera une solution de vos difficultés. On a souvent louangé le bon sens des femmes, mais on doit dire que son instinct est encore plus vif que la raison.

Consultez votre épouse, ou votre mère, ou votre sœur, et elles dissiperont les nuages qui obscurcissent vos idées.

Nous vous disons donc : ne cachez rien à votre épouse. Plusieurs familles ont été sauvées de la ruine par la confiance que le chef de la maison avait eue dans sa femme.

La femme est la meilleure moitié de l'homme ; on l'a dit souvent, et c'est une vérité. Or, ce n'est pas pour rien qu'elle est ainsi la meilleure moitié de l'homme.

Celui-ci doit la consulter. Et souvent, il trouvera qu'elle a plus que lui la connaissance de l'avenir.

Si Dieu eût voulu que la femme devint le chef de l'homme, il l'eut tirée de son cerveau ; s'il eut voulu qu'elle fût son esclave, il l'eut tirée de ses pieds ; il voulait qu'elle fût sa compagne et son égale, il la tira de son côté.

Règle générale, la femme confie tout à son mari ; or pourquoi donc le mari ne ferait-il pas la même chose quand ça ne serait que pour donner des preuve de confiance à sa femme ?

Il est certain que l'homme réussit bien mieux quand il rend sa femme participante de toutes ses entreprises.

La femme a été créée pour être l'amie de l'homme, sa compagne en tout, dans la joie et dans les peines, dans toutes les entreprises l'homme lui doit donc sa confiance : et c'est en lui donnant cette confiance qu'il en attend.

SOLEILS COUCHANTS.

Aux heures calmes, dans le silence méditatif de la pensée, me reviennent des bouffées de souvenirs, ainsi que des fragments de mélodies entendues autrefois, il y a très longtemps, et dont l'impression persiste.

De certains paysages entrevus dans la fuite bruyante du train qui m'emportait, la mélancolie m'est restée dans les yeux et dans le cœur, inoubliable.

***

Quelle chose exquisement triste que le tomber du jour en voyage, si poignante, si féconde en rêveries ! Cela évoque en lui tout un souvenir de sensations lointaines...des espérances mortes, des affections éteintes, se réveillant à l'approche de la mort qui descend, vers les horizons voilés de brume.

On songe à des tas de choses auxquelles on ne songe pas d'ordinaire. Il semble qu'un attendrissement vous prenne devant l'effacement de cette nature qui vous entoure...peut-être la crainte de ne pas atteindre au but du voyage ; puisque tout disparaît ainsi.

On entrevoit des coins de campagne riants avec leurs grands arbres qui frissonnent sous la fraîcheur de l'heure, dans la clarté chaude du couchant, des paysages tristes, désolés, dont la solitude vous serre le cœur...et que l'on ne reverra peut-être plus jamais.

Et, qui sait, peut-être eut-il été doux d'y vivre, d'une existence calme dont la limpidité des jours qui s'en vont, monotones, sans rien laisser après eux.

Oh ! les soirs, les soirs chargés de somnolence !
La langueur morne et funèbre du soleil !...
L'invincible attrait de l'éternel sommeil....
Oh ! les soirs ! les soirs lourds où meurt l'espérance !

L'ensanglantement morne de l'horizon
Où le soleil pleure ses funèbres larmes !...
L'âme étouffe dans l'étouffante prison.
Du corps ; elle étouffe en pensant aux vieux char- [mes.

Aux charmes morts des lointains pays perdus,
A la sérénité de ses premiers rêves,...
Oh ! les soirs dans lesquels surgissent les grèves
Chères ! Oh ! les chants autrefois entendus !

Toutes les vieilles haines, tous les remords
Anciens se réveillent et font saigner l'âme ;
La bouche a gardé le goût des baisers morts,
Des baisers funestes de l'amour infâme,

Et le ciel saigne blessé par le soleil,
Entrouvrant dans l'infini sa plaie immense.
Oh ! l'horrible désir du sommeil
Qui vous prend par les soirs lourds de somnolence !

N'est-il pas vrai qu'il y a des soirs où l'on est triste, sans raison, mortellement triste, d'une tristesse insurmontable ; des soirs où l'on se sent moins fort pour supporter cette grande fatigue de vivre, où l'on est comme un chien mouillé sous la pluie battante, cherchant vainement un abri contre les rafales.

Ah ! comme je crains ces soirs mornes, ces heures de deuil inutile. C'est une vraie névralgie de cœur, contre laquelle il n'est pas de remède Les yeux se closent devant l'impitoyable évocation des rêves disparus qui surgissent dans la fumée rouge du couchant. On a peur du lendemain, en se rappelant les angoisses de la veille, et tout ce qu'on a laissé de son idéal à la banalité des autres.

Il semble que cette journée qui va finir aurait dû apporter quelque chose de cet "Inconnu," de cet "Inexprimable" que l'on attend l'esprit et le cœur en éveil, vers qui l'on tend les bras dans l'impuissance de son désir ; et l'on a le regret du bonheur auprès duquel on a peut-être passé, sans le savoir.

***

Oh ! ces fragments de mélodies autrefois entendues, il y a très longtemps, ils ont le charme de vieilles étoffes aux nuances éteintes ou des bouquets de fleurs mortes se fannent dans une brume de soie.

Oh ! les rêves clairs, les visions douces des premiers jours, l'insousiance initiale de l'âme, avec quelle tendresse mouillée de larmes on l'évoque !

Oh ! les heures inoubliables où l'on a rêvé, où l'on a senti son être se fondre dans une joie indéfinie, elles dorment celles là, au plus profond de nous-même, là où rien ne devrait les atteindre !

Et pourtant, un jour, à force d'aimer, de pleurer, de rêver et de vivre, on les voit s'effacer, s'éteindre, comme les fleurs mortes des vieilles étoffes qui ont le charme fané des mélodies autrefois entendues.

Et c'est une torture que d'oublier ; et l'on finirait par hâter l'heure de la mort, si l'on ne savait qu'un jour viendra où l'on ne pourra plus aimer, ni pleurer, ni rêver... ni oublier.

LES VOLEURS D'AMES.

La pensée que M. Paul Bert aurait bien pu se convertir avant de mourir, agite désagréablement les journaux libre-penseurs.

Tous jurent que c'est impossible.

Je le veux bien et, tant que nous n'aurons pas de nouvelles absolument authentique, je reconnais qu'il faut prudemment réserver son jugement.

C'est pour cela que nous n'avons pas triomphé de cette réconciliation avec l'Eglise, qui nous semble encore douteuse, mais qui nous ravirait d'une joie d'autant plus grande que la réconciliation semblait devoir être bien difficile, sinon impossible.

Plus un homme est éloigné de Dieu, plus le rapprochement est plein d'enseignement et gros d'édification.

Et c'est surtout dans de pareils exemples, que le mérite des ouvriers de la dernière heure apparait éclatant.

Aussi nous réservons-nous.

Mais ce que nous pouvons immédiatement relever, c'est la théorie étrange de la *République Française* et de *L'Intransigeant* tendant à incriminer, dès aujourd'hui, Mde Paul Bert, dans le cas où la nouvelle de la conversion de son mari viendrait à se confirmer.

L'Intransigeant ne parle pas moins que de faire rapporter la loi par laquelle une pension viagère fut donnée à la veuve et aux orphelins.

Et pourquoi ?

Tout bonnement parce que Mme Paul Bert, c'est l'expression même dont se servent les journaux libre-penseurs, n'auraient pas suffisamment défendu le moribond contre les envahissements du clergé catholique.

D'après ces journaux, la famille a le devoir de séquestrer le mourant et de s'interposer entre ses volontés suprêmes et leur exécution.

Chaque membre de la famille devient une sentinelle et monte la faction pour éloigner le prêtre du lit où se débat le malade.

En vain celui-ci réclame-t-il à grands cris ces sacrements qu'il bafouait volontiers quand il était bien portant, quand il appartenait exclusivement à la terre et alors que le ciel lui apparaissait comme un horizon tellement lointain qu'il ne l'atteindrait jamais.

En vain exprime-t-il l'intention énergique de se repentir.

D'après les journaux libre-penseurs, il n'est plus maître de son présent, il n'est plus maître de son avenir, si limité qu'il soit, et il appartient à son passé, à ceux qui l'applaudissaient alors, à ceux qui furent ses complices.

En un mot il ne s'appartient plus !

C'est une théorie sauvage et qu'aucun peuple barbare n'osa jamais formuler.

Et il faut être républicain, c'est-à-dire être l'ennemi de toutes les libertés, pour oser soutenir ce principe attentatoire à ce qu'il y a de plus respectable, à ce qu'il y a de plus sacré au monde, la suprême volonté d'un mourant.

Ainsi l'homme peut tester à la dernière heure, laisser sa fortune à qui il veut, si sa fortune est libre ; il peut manifester tous les désirs raisonnables avec la certitude que ceux qui l'aiment les réaliseront pieusement ; il peut disposer de tout, même de son corps, qu'il est libre de laisser aux scalpels du praticien. Mais il ne peut pas disposer de son âme.

S'il a été libre-penseur c'est moins pour son usage personnel que pour la satisfaction scandaleuse des autres libre-penseurs ; il est rivé à eux pour l'éternité. Il a autour du cou l'équerre du franc-maçon, et comme les anciens forçats, il doit être enterré avec son boulet.

Et c'est cela, cet esclavage infâme, épouvantable, que l'on décore du nom ironique de LIBRE-PENSÉE.

En flétrissant ces prétentions horribles de la part des sectaires nous ne pouvons nous empêcher de plaindre les malheureux qui s'exposent volontairement à cette fin affreuse.

Voilà un homme qui est en proie à l'agonie. Par un remords qui surgit, par une grâce divine qui illumine soudain, il se souvient des leçons de sa mère, des pratiques de son enfance, il voit, il croit. Il appelle le prêtre, sourd qu'il est désormais aux rumeurs humaines, et qui donc se dresse entre le prêtre et lui, qui ?

Sa femme ! ses enfants ! ses amis !

Les siens sont devenus bourreaux, ceux qui l'aiment et qui l'entourent se jouent, se rient de ses terreurs, de son effrayante angoisse, de son appel déchirant.

On le sacrifie aux préjugés qui lui survivent, au respect d'une opinion publique à laquelle il voudrait se soustraire.

Et on assassinerait son âme, si l'âme, étincelle échappée de Dieu, ne pouvait remonter à l'éternel foyer, malgré les efforts, malgré les vociférations, malgré les criminelles tentatives de ceux qui la voudraient retenir dans leur ignominie terrestre !

C'est ainsi que Victor Hugo est mort, très probablement.

On avait fait le cercle autour de lui, pour emprêcher Dieu de passer.

C'est peut-être ainsi que Paul Bert est également mort.

Et quelle pitié, que ces clameurs à peine contenues, qui menacent la veuve et les enfants, si par hasard, ils n'ont pas mis le genou sur la bouche de l'agonisant, afin d'y faire rentrer le repentir qui voulait en sortir !

Dieu que ces républicains ont l'infamie de nous parler de la liberté !

A celui qui vit, ils volent sa fortune, ses enfants, lui dénient toute indépendance morale.

Et à celui qui meurt, ils essaient de voler son âme.—Paul de Cassagnac.

Le Manitoba.

Joudi, 20 Janvier 1887.

LES ELECTIONS FEDERALES.

La date des élections fédérales par toute la Puissance est définitivement fixée : l'appel nominal se fera le 15 février prochain et la votation le 22 ; c'est donc une semaine plus tard que les dates données dans notre dernier numéro. Quoiqu'il en soit, une chose reste certaine, c'est que nous n'avons pas de temps à perdre, si nous voulons que les candidats de notre choix soient élu. Donc, il faut travailler, et travailler tous ensemble.

Aujourd'hui, nous parlerons plus particulièrement de la candidature de l'hon. M. Royal dans Provencher, ce qui n'empêche pas cependant, que nos amis des autres divisions électorales pourront aussi tirer quelque profit de nos remarques.

Comme tous les hommes depuis longtemps dans la politique, M. Royal qui a rendu à Manitoba et au Nord-Ouest, surtout, des services signalés, n'a point été capable de donner une satisfaction entière. Est-ce à dire pour cela qu'il devra être mis de côté ? Non, les mécontentements ne sauraient aller jusque là. Il ne faut pas oublier les époques difficiles que nous avons traversées ; que parmi tous les maux qui nous ont atteint il fallait choisir les moindres, et nous croyons en conscience que la chose a été faite ; il faut ne pas être trop sévère. et se bien garder d'exiger l'impossible d'un député, comme la chose se voit parfois. Lui montrer le côté défectueux de sa conduite parlementaire, voilà le devoir de l'électeur, et ce franc parler lui-même est un gage de la confiance que l'on accorde au mandataire lequel dans l'avenir s'efforcera de faire disparaître les sujets de plainte. Voilà la position telle qu'elle est ici.

Nous avons le ferme espoir qu'il n'y aura pas de division parmi nous. D'ailleurs, ne sait-on point à l'évidence que celui qui en semerait aurait une déplorable récolte ? Le mérite d'un homme qui a une cause à cœur est de s'effacer chaque fois que l'intérêt de cette cause le nécessite. Ces actes de désintéressement personnel au profit de l'intérêt général font les vrais patriotes.

Nous engageons nos amis à appuyer la candidature de M. Royal, il a droit à une réélection ; nous les engageons tous à l'appuyer fortement parceque nous sommes menacés d'opposition de la part de M. H. J. Clarke. Nous diviser serait fournir gauchement des armes à cet homme qui nous a toujours fait la guerre et qui est répudié par tous les partis politiques.

Si nous oublions nos discordes intestines, si nous ne perdons point notre temps en controverses fatales, si nous ne prêtons point l'oreille aux déclamateurs et aux chercheurs de popularité et si nous continuons notre chemin en nous tenant les yeux bien ouverts pour voir de quel côté vient l'ennemi, nous pouvons regarder à l'avenir avec confiance, car ce sont là les conditions, d'une paix et d'une prospérité constantes.

SUPREMES EFFORTS.

L'opposition qui ne peut se consoler de l'échec que lui a fait subir l'électorat de la province aux élections générales du 9 décembre dernier, en est réduite à tenter les derniers expédients pour essayer de nouveau l'escalade du pouvoir.

Non satisfaits de contester toutes les élections des députes ministériels, ses plus notoires partisans ont cru devoir adopter un autre mode de procéder : ils se servent d'actions en dommages et réclament rien que dans une division électorale, celle de La Vérandrye, la minime somme de $14,000.00. C'est un chiffre assez rond, quand on considère que les actions sont intentées par l'individu A. E. Allison, le beau-frère de M. L. G. Gagnon, et le même qui porta à l'énumérateur du comté de Springfield les déclarations forgées avec lesquelles on tenta de fausser les listes de cette division.

Voici à quels électeurs de La Vérandrye des actions ont été signifiées. Nous donnons en même temps les dommages qui sont réclamés de chacun :

Hon. A. A. C. LaRivière, trésorier-provincial	$4,000 00
M. Elzéar Lagimodière, Lorette.	3,000 00
M. Isaïe Richer, Sainte-Anne...	2,200 00
M. Augustin Nolin, Sainte-Anne	1,800 00
M. Francis Nolin, Sainte-Anne..	1,800 00
M. André Gaudry, Lorette........	1,200 00
Total	$14,000 00

Les raisons alléguées sont des distributions d'argent et de provisions pour corrompre les électeurs afin de les faire voter pour M. James E. P. Prendergast.

Un homme mêlé à la politique très active, comme l'est l'hon. M. LaRivière peut jusqu'à un certain point s'attendre à des attaques semblables toutes injustes et mal dirigées qu'elles soient, mais quand à porter des accusations contre des citoyens qui jouissent de la plus haute respectabilité, c'est tout autre chose ; de pareils actes deviennent des méfaits qui méritent la réprobation de toute notre population.

Toute médaille a son revers cependant, et l'opposition va le voir clairement. A des contestations l'on va répondre par des contestations, et pour l'individu Allison quand il aura fini ses démêlés avec la justice criminelle qui va avoir maille à reprendre avec lui, l'on saura à quoi s'en tenir sur la valeur de toutes les accusations qu'il a portées.

COMITE DE L'HON. M. ROYAL.

Le comité central de l'hon. M. Royal est ouvert dans un des magasins du bloc LaRivière, avenue Taché.

PROVENCHER.

Depuis que la date des élections fédérales est définitivement fixée au 22 février prochain, la lutte s'engage dans tous les districts électoraux. Hier, avait lieu à l'Hôtel-de-Ville de Saint-Boniface, une grande assemblée publique des électeurs du district de Provencher, convoquée dans le but de déterminer le choix d'un candidat.

M. Victor Mager, préfet de la municipalité de Saint-Boniface, fut élu président, et M. Eugène Paradis nommé secrétaire. Après avoir expliqué le but de l'assemblée, M. le président appela l'hon. M. Royal à porter la parole. Nous n'entreprendrons pas de reproduire le discours de M. Royal qui parla pendant plus de deux heures passant en revue tous les événements politiques qui se sont déroulés depuis la confédération, rappelant en même temps la part qu'en qualité de député et de citoyen, il a pris dans ces événements. Ce discours, très-intéressant d'ailleurs, fut écouté avec beaucoup d'attention et fréquemment applaudi.

En terminant M. Royal annonça qu'il avait reçu une réquisition signée par un nombre considérable d'électeurs et qu'il se rendrait à leur désir en se portant de nouveau candidat pour cette importante circonscription électorale.

L'hon. M. LaRivière appelé à parler, recommanda fortement aux électeur de ne pas s'engager à la légère à appuyer telle ou telle candidature. Il fallait songer sérieusement au résultat qui pourrait s'en suivre. Si, dit-il, nous divisons nos forces, nous sommes exposés à voir élire un homme ne méritant pas notre confiance. Je ne suis pas, ajouta-t-il, un ami personnel de l'hon. M. Royal, mais je ne puis néanmoins lui refuser ce témoignage que durant sa longue carrière politique, il a rendu de grands services. Il n'a cependant pas été assez attentif à s'occuper de questions qu'il considérait, peut-être, d'un intérêt secondaire, et qui, ce semble, méritaient toute son attention.

Après avoir énuméré certains des griefs, qu'il reproche à l'hon. M. Royal, M. LaRivière se déclara néanmoins favorable à sa candidature, parceque, dit-il, en prêchant l'union et l'entente, je veux moi-même en donner l'exemple.

En terminant, l'hon. M. LaRivière proposa, appuyé par M. J. E. P. Prendergast :

Qu'en conformité de la réquisition présentée à l'hon. M. Royal, le 12 novembre dernier, par un très-grand nombre d'électeurs de la ville de Saint-Boniface, et de l'acceptation de la candidature par ce monsieur, il soit formé un comité électoral, ce comité étant organisé dans le but de travailler à assurer le succès de la candidature de l'hon. M. Royal et devant être composé des électeurs qu voudront bien donner leurs noms au secrétaire de cette assemblée, avec pouvoir d'ajouter à leur nombre.

Cette motion étant mise aux voix par M. le président, est emporté à l'unanimité.

M T. A Bernier, appelé ensuite à porter la parole, se déclara en faveur de l'hon. M. Royal, recommandant aussi une entente parfaite afin d'éviter le partage de nos forces et la division dans nos rangs.

L'assemblée appela M. J. E. P. Prendergast qui dans un discours bien dit se déclara aussi décidé à appuyer la candidature de l'hon. M. Royal, sans dit-il, par là approuver entièrement la politique fédérale.

M. Cyr demandé à son tour d'exprimer son opinion, dit qu'il a lui-même été demandé d'être candidat, mais qu'il n'a pas encore donné sa décision ; il sera en mesure de le faire d'ici à samedi. Il attaque l'hon. M. Royal, mais ne veut pas maintenant entrer dans le vif de la discussion.

Quelques personnes présentes appelent M. F. A. Martin qui, monté à la tribune, fait une charge à fond de train contre M. Royal à cause de certaines remarques faites par ce dernier sur l'administration McKenzie. M. Martin se déclare prêt à recommencer la guerre de la Saskatchewan pour punir le gouvernement actuel. Cependant, comme conclusion peu logique de son discours, M. Martin recommande la formation d'une convention afin d'éviter la double candidature de MM. Royal et Cyr. Nous devons être représentés par un député de notre nationalité dans ce district, ajouta-t-il, et il faut pour arriver à ce but, ne pas nous diviser.

M. Burke termina cette longue assemblée par un discours tout-à-fait patriotique. Je ne suis pas, dit il, électeur de Provencher, mais je porte un grand intérêt à votre district, aussi je me promets de vous aider de toute mon influence dans la lutte qui s'engage, bien que je pourrais aussi avoir raison de me plaindre. Mais il ne s'agit pas ici de discuter nos petites misères, c'est l'union qu'il faut, car nous avons des ennemis et ces ennemis sont les mêmes partout, et nous devons être en garde contre eux.

Il était minuit lorsque l'assemblée se termina. Après un vote de remerciements proposé au président et le secrétaire par M. Bernier, l'assemblée se dispersa en poussant trois hourrahs pour l'hon. M. Royal.

CONTESTATIONS D'ELECTIONS.

RUSSELL.—L'élection de M. Leacock, ministériel, est contestée par M. James Fisher, candidat défait. Cautions, J. B. McLaren, H. Archibald et A. McNee.

WINNIPEG-NORD.—L'élection de M. Drewry, ministériel, est contestée par M. C. V. Alloway. Cautions, W. F. Alloway, W F. Luxton et A. McNee.

SPRINGFIELD.—J. M. Henderson est le requérant dans la pétition contre M. T. M. Smith, ministériel. Cautions, J. Scott, G. Nichol et W. F. Luxton.

CARILLON.—M. Siméon St. Germain, de Saint-Norbert, est le requérant dans cette contestation de l'élection de M. Roger Marion, ministériel. Cautions, C. V. Alloway, W. F. Henderson et D. L. McIntyre.

ST. ANDREWS.—L'élection de l'hon. M. Norquay, premier ministre, est contestée par Arthur Walkley. Cautions, W. F. Colcleugh, Alexander Macdonald et W. W. McNullan.

DUFFERIN-NORD.—L'élection de l'hon. Dr Wilson, ministre des travaux publics, est contestée par le candidat défait R. P. Roblin. Caution, Henry Landerkin, W. B. McArthur et James Riddle.

KILDONAN. — John H. Gunn et Alex. Jaffray contestent l'élection de M. John MacBeth, ministériel. Cautions, N. W. Watson, Kenneth McKenzie et John Sutherland.

MINNEDOSA-OUEST.—L'élection de l'hon. Dr Harrison, ministre de l'agriculture, contestée par J. Cleaver de la Rivière aux Ormes.

ASSINIBOIA. — L'élection de l'hon. M. Alex. Murray, orateur. Cautions, W. F. Alloway, J. H. Ashdown et James Gillespie.

BRANDON-EST.—L'élection de M. Smart, oppositionniste, est contestée. Requérant M. Acton Burrows.

DENNIS.—L'élection de M. McLean, oppositionniste, est contestée. M. Roger Marion est le requérant.

Nouvelles Politiques.

—Une dépêche d'Ottawa datée d'hier annonce la nomination des officiers-rapporteurs pour les élections fédérales dans Manitoba comme suit :

Lisgar, M. Thos. Sinclair ;
Marquette, M. John J. Setter ;
Provencher, M. Jos. Lemay ;
Selkirk, M. Robert Rogers ;
Winnipeg, M. Geo. H. Ham.

—Le Parlement de la Puissance est convoqué pour le 7 avril prochain pour la dépêche des affaires.

—Le prochain parlement fédéral aura 216 députés repartis comme suit pour les différentes parties du Canada : Ontario, 92 ; Québec, 65 ; Nouvelle-Ecosse, 21 ; Nouveau-Brunswick, 16 ; Manitoba, 5 ; Colombie-Anglaise, 6 ; Ile du Prince-Edouard, 6, et Territoires du Nord-Ouest, 4. Total 215.

—Le télégraphe nous apporte qu'il est rumeur à Ottawa que l'hon. M. Chapleau a donné sa démission cemme secrétaire d'état.

—M. W. F. Colcleugh, de Selkirk, et le candidat de l'opposition qui a été défait dans St. Andrews par l'hon, M. Norquay, a été arrêté hier sous accusation de faux se rapportant à la dernière élection dans ce comté. La cause sera entendue aujourd'hui en cour de police.

—Dans la province de Manitoba, voici jusqu'à présent les candidats en vue, pour les élections fédérales :

LISGAR.—MM. A. W. Ross, conservateur ; A. A McArthur, libéral.

MARQUETTE.—Major Bolton, conservateur; M. R. Watson, libéral.

PROVENCHER.—L'hon. Jos. Royal, conservateur ; H. J. Clarke, conservateur. A l'assemblée d'hier soir dont nous publions le rapport ailleurs, M. J. E. Cyr, a annoncé que probablement il serait candidat indépendant.

SELKIRK.—M. T. M. Daly, conservateur, est encore le seul candidat sur les rangs.

WINNIPEG.—L'on annonce trois candidatures : Sir Donald A. Smith, conservateur-indépendant ; M. Hugh Sutherland, libéral-indépendant, et M. Duncan Macarthur qui n'a pas pris jusqu'aujourd'hui part active dans la politique. Ces trois candidatures ont ceci de particulier que Sir Donald A. Smith représente la Cie du Pacifique, M. Sutherland le chemin de fer de la Baie d'Hudson, et M. Macarthur est l'agent supposé du Grand-Tronc.

—Dans le Nord-Ouest, les candidatures probables sont les suivantes :

ALBERTA.—M. Richard Hardisty, facteur en chef de la Cie de la Baie d'Hudson, se présente comme indépendant. Le Major-Général Strange lui fera opposition comme indépendant aussi, parait-il.

ASSINIBOIA-EST.—M. W. D. Perley, de Wolseley, actuellement un des membres du conseil du Nord-Ouest, est le candidat conservateur. L'on croit qu'il sera élu par acclamation.

ASSINIBOIA-OUEST.—M. N. F. Davin, de Régina, est le candidat conservateur. M. J. H. Ross, de Moose Jaw l'opposera comme libéral indépendant.

SASKATCHEWAN.—M. D. H. McDowell, de Prince-Albert, est le candidat probable du parti conservataur. L'on parle de l'ex-lieut.-gouverneur Laird pour lutter dans l'intérêt du parti libéral.

NOTES HISTORIQUES.

MISSIONS DE LA RIVIÈRE-ROUGE.

De 1823 à 1826.

(*Suite.*)

L'état de la colonie durant les années 1823 et 1824 se montra sous un jour plus favorable et fit espérer à ses habitants un avenir meilleur. Si elle manqua de puissants moyens matériels pour la faire prospérer, elle n'eut pas, du moins, à supporter les épreuves des années précédentes. Le calme était parfaitement rétabli dans toute l'étendue du pays ; l'union la plus admirable régnait entre ses habitants, sans distinction de croyance ni de race. Cette bonne entente entre tous les premiers colons de la Rivière Rouge est un fait digne de remarque et qui mérite d'être signalé ; surtout quand on sait qu'en Amérique presque toutes les colonies formées d'un mélange de races ont commencé par la manifestation du plus déplorable fanatisme religieux. Les colons, ici, étaient tous comme les membres d'une même famille ; Anglais, Ecossais, Irlandais, Canadiens et Métis, tous vivaient en parfait accord et étaient heureux de se rendre les uns aux autres tous les services possibles. Les protestants comme les catholiques tenaient Mgr Provencher en grande vénération et avaient pour lui le plus profond respect.—(1.)

Les récoltes de ces deux années furent excellentes ; le blé, les pois et tous les grains produisirent en abondance. La chasse et la pêche furent aussi très productives. Au mois de juin 1824, Mgr Provencher écrivait à l'évêque de Québec :

" Les vaches des prairies ont été très abondantes tout l'hiver et à proximité de Pembina, en sorte que la vie a été très facile à se procurer. Depuis le départ des glaces le poisson a donné considérablement dans les rivières, nous en avons salé, ainsi que de la viande pour cet été."

" Nous avons fait cette année une bonne semence, nous avons des vaches qui nous donnent du lait ; nous avons des veaux, des poules, des poulets, des cochons, enfin nous commençons à nous monter une ferme. Nous sommes logés dans notre maison de 50 pieds que M. Halkett se plaint d'avoir vue démantelée ; je l'ai fait achever l'année dernière. Cette année, je me propose de faire travailler à ma chapelle qui n'est pas encore finie ; déjà j'ai commencé. La souscription de M. Dumoulin m'arrive, on ne peut mieux. Je suis bien reconnaissant envers les bonnes âmes qui ont eu la charité d'y contribuer ; nous prierons pour elles."

Nous avons déjà dit que Mgr Provencher, à son retour du Canada, se trouvait à avoir épuisé toutes ses économies pour subvenir aux dépenses de son voyage, et qu'il se trouvait dans l'impossibilité de continuer les travaux de sa chapelle.

M. Dumoulin, aussitôt après son arrivée à Québec, s'était hâté de publier un long rapport sur l'établissement de la Rivière-Rouge pour en faire connaître les besoins. Mgr Plessis fit en même temps un chaleureux appel à la générosité de tous les catholiques du Canada pour obtenir de nouveaux secours en faveur de cette pauvre mission. Sa voix fut entendue ; une forte souscription fut recueillie et envoyée à Mgr Provencher au printemps de 1824. Ce fut avec cet argent qu'il pût reprendre les travaux abandonnés de la nouvelle chapelle, et même construire d'autres bâtisses.

Monseigneur qui, dès son arrivée en 1818, avait ouvert des écoles de garçons aurait bien désiré avoir une bonne école pour les filles. Déjà, il pensait à avoir des religieuses, mais outre la pauvreté dans laquelle se trouvait encore la mission, il voyait bien d'autres obstacles à la réalisation de ce dessein. En attendant des jours meilleurs, il tâcha d'utiliser les talents de personnes qui se trouvaient dans le pays, pour donner de l'instruction religieuse aux jeunes filles.

Au poste de Pembina résidait une famille métisse dont le père d'origine française avait acquit une certaine aisance dans le commerce de la traite au Sault Sainte-Marie M. Nolin (c'était son nom), avait fait donner à ses filles une bonne éducation dans les couvents du Canada. L'aînée d'entre elles se serait volontiers consacrée à l'enseignement, malheureusement son vieux père prétendant qu'il ne pouvait se passer d'elle ne voulait pas consentir pour ce moment à s'en séparer.

" Si je pouvais détacher de sa famille l'une des Demoiselles Nolin, écrivait Mgr Provencher, je tâcherais d'en faire une religieuse de la Rivière Rouge, et je lui confierais l'éducation des jeunes filles. Je voudrais bien avoir une bonne école de filles sur un bon pied ; j'y pense depuis longtemps sans avoir encore mis la dernière main à l'œuvre. L'année dernière, j'avais bâti une maison que je destinais à cela, malheureusement elle a brûlé par accident aussitôt après avoir été finie. J'ai encore celle qui nous logeait avant d'être dans la maison que nous occupons à présent ; je la destinais pour une sacristie, elle peut servir pour une école."

Mgr fut obligé d'attendre encore deux ans avant que d'ouvrir cette école.

Pendant que M. Harper continuait à tenir une bonne école de garçons à Saint-Boniface, Mgr Provencher entreprenait lui-même, malgré ses occupations diverses, de faire suivre un cours d'études classiques à quelques-uns qui montraient le plus de talents et les meilleures dispositions, espérant toujours trouver parmi ces enfants des vocations à l'état ecclésiastique. Il les gardait chez lui, les logeant, les nourrissant et les instruisant gratis. Nous le verrons continuer ce travail et ces sacrifices jusqu'à l'arrivée des missionnaires Oblats dans son diocèse.

Ce fut au printemps de 1824 que se fonda la paroisse de Saint-François Xavier. Au retour de la chasse, à l'automne de 1823, tous les colons qui avaient abandonné Pembina retournèrent y passer l'hiver. Ils espéraient que Mgr Provencher leur donnerait un autre missionnaire, il leur fut refusé et même Mgr Provencher pour leur ôter tout espoir d'en avoir à l'avenir parlà de démolir la chappelle et le presbytère pour en descendre le bois à Saint-Boniface afin de l'utiliser, mais les habitants s'y opposèrent.

" Les gens de Pembina, écrit Mgr Provencher, n'ont pas voulu laisser enlever le presbytère, s'étant mis en tête qu'ils allaient avoir un missionnaire de Mgr Dubourg, des Etats-Unis. Cette maison périra par le feu des prairies et la chappelle aura le même sort. Peut-être que leurs espérances étant frustrées ils renonceraient à leurs prétentions."

La plupart des habitants de cette place voyant au printemps de 1824 qu'ils n'avaient pas pu obtenir de missionnaire pour demeurer avec eux descendirent avec leur familles jusqu'à Saint-Boniface et allèrent se fixer sur les bords de l'Assiniboine à 6 lieues de son embouchure.

" Une partie des gens de Pembina, dit Mgr Provencner sont venus cette (1824) année s'établir sur l'Assiniboine à 6 lieues de Saint-Boniface.

Je m'en réjouis, car nous pourrons plus facilement les desservir là qu'à Pembina où un certain nombre persiste encore à demeurer dans l'espoir d'avoir un missionnaire d'Amérique."

Le nom de Saint-François-Xavier qui avait été donné à la mission de Pembina fut transporté à la nouvelle paroisse sur l'Assiniboine, néanmoins dans le pays, jusqu'à l'organisation du gouvernement actuel, on ne désigna guère autrement cette paroisse que sous le nom de Prairie du Cheval Blanc.

(*A continuer.*)

G. D.

(1.) NOTE—On rapporte qu'un jour un protestant sentant le besoin du secours du ciel pour obtenir de bonnes récoltes vient demander à Mgr Provencher de lui chanter deux messe

---

Nous regrettons vivement d'annoncer la mort de M. Rice M. Howard, inspecteur des bureaux d'enregistrement et des cours de comté de Manitoba. Il est décédé lundi et ses funérailles ont eu lieu hier. Bien que ne jouissant pas d'une bonne santé depuis quelque temps déjà, rien ne faisait présager une fin si prompte.

Le défunt était le frère de l'hon. Thos. Howard, de Winnipeg. Il était âgé de 39 ans et 8 mois. Né à Montréal, il fit là son éducation et y étudia le droit chez l'hon. J. J. C. Abbott. Il vint à Manitoba en 1871.

Il laisse une femme et quatre enfants pour pleurer sa perte.

Nouvelles Religieuses.

—Nous donnons sous toutes réserves la nouvelle suivante transmise par le câble : Le Vatican a conclu avec le prince de Monaco un arrangement aux termes duquel dans le cas d'une guerre à laquelle l'Italie serait mêlée, le pape avec ses ministres et les préfets des congrégations, se transporteraient dans la principauté de Monaco et et y résideraient jusqu'au rétablissement de la paix et jusqu'à ce qu'une convention européenne ait garanti l'indépendance du Saint-Siége dans ses relations avec le monde catholique.

Une clause spéciale de cette convention avec le prince de Monaco stipule la suppression des jeux dans la principauté.

—Son Eminence le Cardinal Taschereau vient de recevoir une dépêche du secrétaire du Souverain Pontife lui demandant d'être à Rome pour le prochain consistoire. Le cardinal doit se mettre en route jeudi prochain.

—Le Vatican a reçu du gouvernement français une communication lui proposant le maintien de bonnes relations basées sur l'interprétation très-large du Concordat. Le Vatican n'approuve pas ces propositions, et il exposera bientôt ses vues au gouvernement français.

—Nous avons eu le grand plaisir de rencontrer Mgr l'Archevêque hier, et nous sommes fort heureux de pouvoir annoncer que quoiqu'encore bien faible Sa Grandeur peut cependant sortir en voiture quelques instants chaque jour.

—Le Rév. Père Bitche, curé de Saint-Léon, a dit la messe à la cathédrale ce matin devant un bon nombre d'émigrés italiens qui vivent à Saint-Boniface et à Winnipeg. Le Rév. Père qui, on ne l'ignore pas est un linguiste distingué a donné un sermon en Italien bien qu'il n'eut point prêché dans cette langue depuis près de 30 ans et qu'il ne l'eut point parlé depuis environ 14 ans.

Affaires Municipales.

Procès-verbal de la deuxième séance du cinquième conseil de la ville de Saint-Boniface, étant un ajournement de la première séance régulière tenue vendredi, le 14 janvier, A.D. 1887.

Présents : Son Honneur le maire au fauteuil et MM. les conseillers Allaire, Bourdeau, Despars, Joyal, Lauzon et Marion.

Le procès-verval de la dernière séance est lu et confirmé.

Présentation d'une réquisition du chef de police, en date du 14 janvier courant et des comptes de MM. E. Larose, $10.50, et Joseph Buron, $3.00 et $20.00.

Lecture des requêtes des personnes suivantes : Dr T. Fafard, demandant d'être nommé médecin de la ville ; C. F. Beaudry, demandant d'être nommé évaluateur et auditeur, et Télémaque Létourneau, demandant d'être nommé officier de police.

Ces comptes et communiqués sont renvoyés aux comités auxquels il appartient.

M. le cons. Bourdeau présente un rapport d'un comité général du conseil, en date du 14 janvier courant, lequel se lit comme suit :

Votre comité recommande que les personnes suivantes soient nommés employés de la ville :

M. James E. P. Prendergast comme secrétaire-trésorier, avec un salaire annuel de mille piastres ; MM. Edward Lloyd et C. F. Beaudry, comme évaluateurs, avec un salaire de soixante piastres chacun ; M. M. A. Kéroack, comme auditeur, avec un salaire de quinze piastres, le second auditeur à être nommé par le maire et devant avoir le même salaire ; M. le Dr T. Fafard, comme médecin de la ville ; M. J. B. Joyal, comme ingénieur, chef de police, surintendant des travaux publics et officier de santé, avec un salaire annuel de cinq cent cinquante piastres et logement, chauffage et éclairage ; M. Louis Forcier, comme constable et officier de feu et de santé, avec un salaire annuel de quatre cents piastres et logement, chauffage et éclairage.

Votre comité recommande que le conseil remercie M. Joseph Coutu de ses services ; que l'effet de telle recommandation date du 1er février prochain, et qu'un mois de salaire lui soit voté en avance en reconnaissance des excellents services qu'il a rendus à la ville pendant tout le temps de son engagement.

Proposé par le cons. Bourdeau, appuyé par le cons. Despars, que le dit rapport du comité général soit adopté. Agréé.

M. le cons. Despars, donne avis qu'il fera motion à la prochaine séance pour qu'une somme d'argent suffisante soit votée pour le percement d'un puits artésien dans le quartier No. 4.

Proposé par le cons. Bourdeau, appuyé par le cons. Joyal, que M. le cons. Despars soit élu maire suppléant pour le 1er trimestre de l'année courante. Agréé.

Conformément à l'avis donné à la dernière séance, il est proposé par le cons. Bourdeau, appuyé par le cons. Lauzon, que le réglement No. 67 concernant la nomination des employés soit lu une première fois. Agréé.

Proposé par le cons. Bourdeau, appuyé par le cons. Lauzon, que les règles du conseil soient suspendues, que le dit réglement No. 67 soit lu une seconde fois et que le conseil se forme en comité général pour prendre en considération le dit réglement.

Le conseil se forme en comité général sous la présidence de M. Roger Marion.

Son honneur le maire reprend le fauteuil et M. le cons. Marion fait rapport que le comité général a adopté le dit réglement.

Proposé par le cons. Bourdeau, appuyé par le cons. Lauzon, que le rapport du comité général soit adopté. Agréé.

Proposé par le cons. Bourdeau, appuyé par le cons. Lauzon, que les règles du conseil soient suspendues, et que le dit règlement No. 67 soit lu une troisième fois et passé sous son titre. Agréé.

Son honneur le maire déclare en conseil qu'en vertu de la section 260 de l'Acte Municipal de Manitoba 1886, il a nommé M. J. C. Auger un des auditeurs de la ville pour l'année courante.

Proposé par le cons. Bourdeau, appuyé par le cons. Joyal, que les auditeurs reçoivent instruction de faire l'audition des livres jusqu'au 1er janvier 1887, sous le plus court délai.

Proposé par le cons. Allaire, appuyé par le cons. Despars, que la séance soit suspendue pour dix minutes afin de permettre au conseil d'avoir une entente avec certains officiers relativement aux termes de leur engagement.

Les procédés sont déclarés suspendus pour dix minutes.

Son honneur le maire reprend le fauteuil et M. le cons. Bourdeau donne avis qu'il présentera à la prochaine séance un réglement pour amender la clause 2ème du réglement No. 67 concernant la nomination des employés.

Proposé par le cons. Allaire, appuyé par le cons. Joyal, que la séance se lève et la séance est levée.

JAMES E. P. PRENDERGAST,
Sec.-Trésorier.

PERSONNEL.

Le dernier numéro de la *Gazette des Territoires du Nord-Ouest* annonce entre autres choses :

La nomination comme juges de paix de MM. Charles Nolin et George F. Fisher, de Batoche.

L'élection comme syndics pour le district scolaire de Taché, district scolaire public catholique No. 13 des Territoires du Nord-Ouest, de MM. Pierre Henry, Ignace Poitras et Baptiste Vandal.

L'élection comme syndics pour le district scolaire de Saint-Louis de Langevin Est, district scolaire public catholique No 14 des Territoires du Nord-Ouest, de MM. Jean-Baptiste Boucher, Alexandre Bremner et Samuel McDougall.

Nous avons le plaisir de saluer l'arrivée parmi nous de M. le notaire Lamarre et de M. Jules Daigneault, de Sherrington, Qué. Ces messieurs sont en ce moment à Saint-François-Xavier où ils se proposent d'acheter des terres et de s'établir au printemps. M. Jules Daigneault est le frère de M. Narcisse Daigneault qui demeure à Saint-François-Xavier depuis neuf ans.

Madame Juge Prud'homme est partie vendredi dernier pour la province de Québec où elle devra séjourner pendant quelque temps dans la famille de Son Honneur le Juge, à Beanharnois, Qué.

Les services de M. J. Arthur Prendergast, comme secrétaire-trésorier, ont été retenus par le conseil de la municipalité de Saint-Boniface.

NAISSANCES.

—En cette ville, le 19 courant, Madame Joseph Buron, une fille.

—A Saint-Pie, le 10 courant, la dame de M. Hector L. Auger, instituteur, un fils.

—A Lorette, le 8 courant, Madame Raymond Johnson, un fils.

MARIAGES.

PICARD-DESAUTELS.—A Saint-Rémi, Qué., le 17 courant, M. Alphonse Picard, employé aux magasins de la Cie du Pacifique, à Winnipeg, et neveu de M. l'abbé Cherrier, curé de l'Immaculée Conception de cette cité, conduisait à l'autel Melle Cydonie Desautels.

Nos meilleurs souhaits de bonheur aux nouveaux époux.

THIBAULT-MIQUELON. — A Saint-Camille, Qué., le 8 de ce mois, par le Rev. J. Lefebvre, Alphonse Thibault, M. D., à Demoiselle Cordélie Miquelon.

MELANÇON-LAFORCE.—A Boucherville, le 12 janvier 1887, par l'abbée E. Lussier, curé de Beauharnois, M. Joseph Melançon, fils de M. C. Melançon, négociant de Montréal, à Demoiselle Robertine Laforce, fille du capitaine Laforce de Boucherville.

DECES.

—A Winnipeg, le 14 janvier courant, à l'âge de 15 jours, Elzéar-Nazaire-Théophile, enfant de M. E. N. Pinel dit Lafrance.

Les journaux de la province de Québec sont priés de reproduire.

—A Saint-Charles, le 11 courant, à l'âge de 6 mois, Marie-Rose, enfant de M. C. Geo. Caron.

Nouvelles d'Europe.

PARIS, 13—*L'Almanach de Gotha* publie le nombre d'hommes que les différents pays d'Europe pourraient mettre sous les armes en cas de mobilisation :

La Russie pourrait mettre sous les armes 2,400,000 hommes, plus 1.600,000 de troupes provinciales, soit 4,000,000.

L'Allemagne : 1,520,000, hommes, plus 600,000 hommes de landsturn, et 400,000 de la seconde classe de la réserve, soit 2,-200,000.

La France : 1,600,000 hommes, plus 1,-400,000 hommes de l'armée territoriale, soit 2,430,000, sans compter les dispensés, s'élevant à plus d'un million d'hommes pour les 20 classes.

L'Autriche : 800,000 hommes, plus 135,-000 de la landwelir autrichienne, 130,-000 de la landwelir hongroise, et 1,000 hommes de troupes spéciales ; soit 1,077,-000.

L'Italie : 881,200 hommes de l'armée permanente, plus 362,300 de la milice mobile, et 1,156,500 de la milice territoriale, soit 2,400,000.

La Turquie : 160,000 hommes de l'armée permanente, plus les redifs du premier et du deuxième ban, environ 800,000.

—L'exercice financier de 1886 en Russie se solde par un déficit de plus de £5,000,-000.

—Les revenus du trésor en 1886, en France, ont diminué de 32 millions de francs ($6,400,000) en les comparant avec ceux de 1885. On s'attend à un déficit de 71 millions de francs ($14,200,000) en sus des prévisions budgétaires de 1886.

—L'administration allemande vient de publier le résultat du dernier recensement officiel de la population qui a été fait le 1er décembre 1885. A cette date il y avait en Alsace-Lorraine 1,564,355 habitants. La haute Alsace comptait 462,549 habitants, la basse Alsace 612,077, la Lorraine, 489,729.

Strasbourg avait une population de 111,-987 âmes ; Mulhouse avait 69,739 habitants ; Metz, 54,072 ; Colmar, 26,537.

BERLIN, 14.—Le nouveau projet de loi militaire touchant l'augmentation de l'armée allemande a été rejeté et on a pris des mesures immédiates pour la dissolution des chambres.

Le vote a été 186 voix contre et 154 pour.

Les conservateurs, les impérialistes et les libéraux-nationaux ont voté avec la minorité. Les socialistes et la plupart des membres Alsaciens se sont abstenus de voter.

Bismark a lu un message ordonnant la dissolution de Reichstag.

PARIS, 15.—La publication du texte complet du discours du prince de Bismark au Reichstag tend à modifier le ton de l'opinion publique à l'égard de ses déclarations. On accuse le chancelier de brutalité, on dit qu'il cherche à allumer une guerre avec la France.

Le principal résultat de tout cela sera de donner de la force à la demande de crédits pour l'armée faite par le général Boulanger. Le ministre de la guerre, pour éviter un conflit avec ses collègues, a consenti à accepter un crédit de 87,500,000 francs pour l'annee courante ; mais la somme de 325 millions de francs qu'il avait d'abord demandée reste dans son budjet sur le papier.

Voici ce que dit un journal français *Le Matin* après ce discours :

" Le compte ouvert en 1870 ne pourra être réglé tant que le drapeau allemand flottera sur Metz et Strasbourg.

Paris, 19 janvier—Une dépêche de Lyon dit aujourd'hui que deux espions allemands ont été arrêtés en cette ville pour avoir essayé de corrompre un soldat français afin d'obtenir de lui un des nouveaux fusils à répetition avec lesquels le gouvernement doit équiper l'armée sous peu.

—La population de l'Angleterre et du pays de Galles s'élève habituellement à 24 millions d'habitants environ et la surface des terres cultivees est en proportion de 1 habitant pour 1.25 acre ; l'on trouve que le nombre des habitants par acre est quatre fois plus grand en Angleterre que dans le reste de l'Europe.

L'accroissement annuel de la population est de 150 par 10,000, et si le même taux se maintenait pendant vingt générations, la population de l'Angleterre et du pays de Galles serait, d'après M. Fidy, de 27 milliards 220 millions.

Choses et Autres.

—Il y a eu durant l'année dernière, à Toronto, 274 incendies ; les pertes occasionnées sont de $280,992, et les montants des assurances sur les propriétés détruites, $1,164,163.

—Une compagnie vient d'être formée pour bâtir un moulin à farine à Keewatin Mills, Ont., qui pourra produire mille barils de farine par jour.

—Les pertes causées par les incendies aux Etats-Unis et au Canada dans le cours du mois de décembre, représentent une somme de $11,200,000.

C'est une augmentation de trois milions sur la moyenne ordinaire de ce mois.

Les pertes pour toute l'année s'élèvent à $116,600,000.

—On peut se faire une idée de l'importance des pêcheries du Canada et de la nécessité de les protéger vigoureusement, quand on considère qu'elle donnent de l'emploie à 1,490 vaisseaux et à 69,000 pêcheurs.

—Pendant l'anné 1886, 66,800 émigrés sont arrivés dans la province d'Ontario, contre 40,069 en 1885. Sur ce nombre, 46-522 se sont établis aux Etats-Unis, 6 dans Québec, 4,439 dans le Manitoba ; les autres sont restés dans Ontario.

—C'est Ottawa qui est le principal foyer de cette industrie canadienne, le sciage du bois, dit le *Bradstreet.*

Le montant total de bois manufacturé dans les moulins d'Ottawa durant la dernière saison est porté à 288,000,000 de pieds.

Ce bois a été expédié en grande partie à Burlington, Albany, New York et Boston. Des Etats-Unis on l'a envoyé dans l'Amérique du Sud et en Afrique.

—On a publié à Londres le rapport officiel sur les accidents de chemins de fer anglais pendant le dernier semestre de l'année 1886.

D'après ce rapport, les accidents de ces six mois ont coûté la vie à 449 personnes. Le nombre des blessés s'élève à 1,686. Dans ces chiffre figurent 202 employés des chemins de fer tués et 958 blessés.

Le rapport constate, en outre, que le nombre de tués et blessés est plus considérable que celui des premiers six mois de l'année précédente.

—M. L. Payette, directeur de la prison de Montréal, vient de publier les statistiques suivantes :

Il y a eu pendant l'annés 1886 : 1734 prisonniers (hommes), et 474 femmes.

Mandats d'arrestation : 2,351.

Prisonniers mariés, 648 ; célibataires 1086.

Prisonnières mariées, 256. Non-mariées, 218.

Ages : Hommes, au-dessous de 16 ans 14, au-dessus de 16 ans, 1,720.

Femme, au-dessous de 16 ans, 0, au-dessus de 16 ans, 447.

Sachant lire et écrire, 1431.

Sachant lire seulement, 19.

Sans instruction, 758.

Envoyés au pénitencier, 70.

A l'Ecole de Réforme, 6.

—Un fait des plus rares vient de se passer à Bourcherville.

Deux enfants sont venus au monde dans la nuit de 31 décembre au 1er janvier dernier.

L'un des jumeaux, un gros garçon, est né avant minuit, c'est-à-dire en 1886 et l'autre une jolie fillette à une heure du matin en 1887.

—Le contrat pour la construction de 86 milles de chemin de fer du Pacifique Canadien à l'est du Sault Saint-Marie à été accordé à MM. Dan Dunn et Henry Casey, d'Ottawa.

—On lit dans la *Gazette Officielle* du Canada :

Il plu à Son Excellence, par et de l'avis du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, d'ordonner et il est par le présent ordonné, que les peaux et les détritus de poissons, importés par les fabricants de colle pour s'en servir dans leurs propres fabriques, soient et ils sont par le présent placés sur la liste des articles qui peuvent être admis dans la Puissance du Canada exempts de droit de douane.

—Durant l'année fiscale 1877-78 il a été importé au Canada, pour le consommation, 11,019,231 livres de thé.

Durant l'année fiscale 1885-86 il en a été importé 22,000,000 de livres, soit le double de la quantité importée il y a huit ans.

Durant la même période l'importation des boissons alcooliques est restée à peu près stationnaire ou a peut-être un peu diminuée.

Ceci donne à croire que la politique nationale, en enlevant les droits sur le thé et en les augmentant sur les liqueurs alcooliques, a fait au moins quelque chose pour porter le peuple canadien à la sobriété.

—Nous apprenons que l'affiliation du collège de Montréal avec l'Université Laval vient d'être décidée.

De plus l'Université Laval va fonder dans Montréal, avec l'aide des Messieurs du Séminaire une faculté des arts dans laquelle entre l'école polytechnique du Plateau comme branche des sciences.

—Les mines de Pictou ont donné l'an dernier 373,500 tonnes de charbon.

Les mines de Cap Breton ont produit en 1886, 448,000 tonnes.

—Les exportations de tabac des Etats-Unis pour 1886 sont les plus considérables qui se soient encore vues.

La consommation locale du tabac a augmenté chaque année.

Les Etats-Unis ont expédié de 1880 à 1884 219,534,594 livres de tabac.

—La milice active, en Canada, se compose de 34,298 hommes, savoir 1,944 hommes de cavalerie, 1,440 d'artillerie et 30,-914 d'infanterie. Ontario a 16,802 volontaires, et Québec 11,179. Ontario possède 1,017 hommes de cavalerie plus de la moitié du nombre total.

—Les messieurs dont les noms suivent ont été admis aux examens du barreau qui viennent de se faire à Montréal :

Pratique.—J. B. Bélanger, J. Viau, Meredith, Larose, Boisclair, L. O. Beaubien, Cyrias Roy, G. Belley, A. Bruneau, H. Gervais, Franchères, Claxton, Archambault, H. Chauvin, Bachand et Noël.

A l'étude.—MM. L. N. Demers, Désiré Girouard, A. E. Harvey, Adrien Desrosiers, J. N. Demers, J. A. W. Labelle, G. de la Durantaye, J. C. G. Langlois.

—A Montréal, on s'occupe du projet de construire une résidence pour le gouverneur-général.

Une résolution approuvant l'idée de construire une telle résidence a été adoptée par la chambre de commerce.

—L'année 1886 a été féconde en troubles ouvriers de toutes sortes, et, par conséquent, a occasionné des pertes considérables, tant aux patrons qu'aux employés. D'après *Bradstreet* le nombre d'ouvrier sans ouvrage ou en grève, dans les centres industriels seulement, a été comme suit, pour chaque mois de l'année :

Janvier......	47,200	Juillet.........	10,700
Février	10,700	Août............	13,700
Mars..........	50,200	Septembre.....	3,400
Avril	22,600	Octobre.........	23,500
Mai	216,200	Novembre	20,000
Juin..	16,000	Décembre......	10,000

Voilà donc 448,000 ouvriers qui ont eu plus ou moins à souffrir des troubles survenus dans l'industrie.

Chronique Locale.

—MM. Brown & Coblentz, marchands, de Winnipeg, out fait cession de leurs biens.

—Le célèbre boxeur Sullivan est attendu à Winnipeg aujourd'hui. Il paraîtra au *Princess.*

—Samedi dernier, M. L. M. Jones a été élu maire de Winnipeg par acclamation, M. A. Pearson ayant abandonné la lutte au dernier moment.

—Pendant que les tempêtes de neige ne cessent de sévir dans l'est, ici les chars urbains sont encore sur les roues et les chemins ne sont pas bien bons faute de neige.

—Le second dîner annuel des typographes qui a eu lieu samedi à Winnipeg a parfaitement réussi. Bonne table, bons vins, force discours, enfin tout ce qui constitue le succès d'un banquet s'y trouvaient.

—Demain soir, à 7.30 heures, il y aura à l'hôtel de ville assemblée des différents comités du conseil, et à 8.00 heures assemblée publique pour aviser aux meilleurs moyens de former une brigade de pompiers volontaires.

—Les clubs de raquettes de Winnipeg et de Saint-Boniface avaient l'intention de prendre part au carnaval de Montréal, mais ils n'ont pu conclure aucun arrangement satisfaisant avec les compagnies de chemins de fer.

—Pendant le dernier semestre de 1886, il y a eu à Winnipeg :

	Garçons.	Filles.	Totaux.
Naissances..	176	144	320
Mariages.....	......	......	180
Décès	126	123	249

—La compagnie de la Baie d'Hudson, a expédié récemment de Winnipeg un char chargé de fourrures. Ce char comprenait 437 peaux d'ours, 65 peaux de renards argentés, 5,137 castors, 800 renards, 4,225 lynx, 8,173 martres, 207 loups, 291 chats-huants.

—Grande réception du club de raquettes *Winnipeg* par le club de notre ville *Le Voyageur*. Rendez-vous général chez Beauregard à 8 heures précises, et départ pour la marche à 8 30 heures, en face des bureaux du *Manitoba*.

Tous les membres du *Voyageur* sont instamment priés d'être présents.

—C'est lundi soir, 24 janvier, à 8 hrs. p.m., que doit avoir lieu, au Collége de Saint-Boniface, la soirée dramatique et musicale et le tirage de la loterie des élèves. Nous aurons le plaisir d'y voir notre vénérable Archevêque si sa santé continue de s'améliorer. On peut se procurer des billets d'entrée chez M. Kéroack ou au parloir du Collége.

—L'armée du salut devient de plus en plus bruyante à Winnipeg. On rapporte qu'elle ne se proposerait rien moins qu'aller évangéliser les Sauvages de l'ouest. Drôle de manière de porter le flambeau de la foi que de marcher en procession et faire le plus de tapage possible. Nous est d'avis que si ce mode d'évangéliser doive prendre quelque part ce sera chez les Sauvages, et le plus vite l'armée du salut s'y rendra, le plus tôt nous serons soulagés d'une véritable nuisance.

—L'association de l'Industrie Laitière de Manitoba s'est réunie hier à Winnipeg, et a procédé à l'élection de ses directeurs. Ont été élus : M. Wm. Wagner, président ; C. B. Keenleyside, secrétaire-trésorier. Directeurs, l'hon. Dr Harrison, ministre de l'agriculture ; M. W. M. Champion, Reaburn ; M. C. Geo. Caron, Saint-Charles ; M. C. V. Helliwell, Morden ; M. J. B. Ashley, Beaconsfield ; M. A. Malcolm, Minnedosa ; M. K. McKenzie, Burnside et M. James Bray, Carberry.

Chronique de la Province.

Lorette,

14 janvier.—Pendant l'année 1886, il y a eu dans la paroisse de Notre-Dame de Lorette, 21 baptêmes, 4 mariages et 6 sépultures.

Nouvelles d'Ontario.

Portage-du-Rat.

18 janvier.—Le mouvement de la population pour l'année 1886 à Portage-du-Rat a été comme suit : 59 naissances, 13 mariages et 32 décès.

AVIS

COMPAGNIE "PORTAGE-LA-PRAIRIE AND LAKE OF THE WOODS RAILWAY AND NAVIGATION COMPANY."

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada, à la prochaine session, pour la passation d'un acte incorporant une compagnie pour la construction d'un chemin de fer et d'une ligne de télégraphe électrique, de la ville de Portage-la-Prairie, dans une direction sud-est, jusqu'à un point de la Frontière Internationale, à ou près du Lac des Bois, et pour construire un embranchement de la dite ligne à partir d'un point de la dite ligne principale, dans une direction sud, jusqu'à un point de la Frontière Internationale, dans les rangs 4 et 5 à l'ouest du premier méridien principal, dans la province de Manitoba ; et pour bâtir des ponts sur la rivière Assiniboine et la rivière Rouge, aux endroits où traversera la dite ligne, et pour exploiter et mettre en opération des bateaux à vapeur ou autres sur les dites rivières et le dit Lac des Bois ; et pour telles autres fins qui pourront être mentionnées dans l'acte.

MCARTHUR, DEXTER & DENOVAN,
Solliciteurs des requérants.

Winnipeg, 14 décembre, 1886.
9 ins 16 12 86

AVIS.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE LA DIVISION ELECTORALE D'EMERSON.

Avis est par les présentes donné qu'une assemblée générale des membres de l'ancienne Société d'Agriculture de la Division Electorale d'Emerson, sera tenue en l'Hôtel-de-Ville, Dominion City, samedi, le 15 janvier 1887, à deux heures de l'après-midi, pour liquider, les affaires de la dite société.

Par ordre du président du Bureau d'Agriculture.

ACTON BURROWS.
Sec.-Très. Bureau d'Agriculture.

2ins.6.1.87.

AVIS.

Avis est par les présentes donné qu'une assemblée générale des membres de l'ancienne Société d'Agriculture de la Division Electorale de Norfolk No. 1, sera tenue à Holland, samedi, le 29 janvier 1887, à trois heures de l'après-midi, dans le but de liquider les affaires de la société.

Par ordre du président du bureau d'Agriculture.

ACTON BURROWS,
Sec.-Trés. Bureau d'Agriculture.

2ins.13.1.87.

Province de Manitoba.

ACTE DES LICENCES POUR LA VENTE DES LIQUEURS, 1886.

Les demandes suivantes de licences pour la vente des Liqueurs ont été faites :

T. F. Doyle, hôtel, Headingly ;
J. W. Knittle, hôtel, Boissevain,
Robt. J. Johnson, hôtel, Birtle ;
David Armitt, en gros, Shoal Lake ;
John McPhail, hôtel, Shoal Lake ;
Hugh McKay, hôtel, Shoal Lake ;
F. Létourneau, magasin, Saint-Boniface ;
F. Jean et Fils, magasin, Saint-Boniface ;
H. C. Bannister, hôtel, Minnedosa ;
John D. McKenzie, hôtel, Minnedosa ;
Robt. Murdoch, hôtel, Minnedosa ;
Marks & O'Hara, hôtel, Oak Lake ;
Wm. Thompson, hôtel, Oak Lake,
John Marquette, hôtel, Oak Lake ;
J. T. Lundy, hôtel, Morden ;
Thos. McInrue, hôtel, Thornhill ;
A. C. Freehorn, en gros Oak Lake ;
J. G. Philion, en gros, Virden ;
Henry Roberts, hôtel, Strathclair ;
T. D. Cavanagh, hôtel, Elkhorn ;
O. R. Jones, hôtel, Elkhorn ;
J. D. Chapedelaine, hôtel, Littleton ;
Robert Bullock, en gros, Selkirk.

R. LATOUCHE TUPPER,
Inspecteur en Chef.

Winnipeg 10 janvier 1887.
2ins.13.1.87

Les personnes ayant besoin de garçons de ferme, d'ouvriers, de serviteurs, ou d'aides pour tous les travaux, sont priées de se mettre en communication avec l'agent d'Immigration du Gouvernement de Manitoba, à Winnipeg, et de lui faire connaître la nature des travaux qu'elles ont à faire exécuter ou l'aide dont elles ont besoin, les gages qu'elles paieront, et la probable durée de l'emploi, ensemble avec leur adresse et toutes les informations nécessaires pour permettre à l'agent de placer les immigrants qui demanderont un emploi immédiat lors de leurs arrivée dans la Province.

JAMES A. GREEN,
Agent d'Immigration.

Département de l'Agriculture, des Statistiques et de la Santé.

Bureau de l'Immigration, Winnipeg, 5 juillet, 1886.
jno 15.7.86.

AVIS

Avis est par les présentes donné que la Compagnie de Gaz et de Lumière Electrique de Manitoba, s'adressera à la Législature de la Province de Manitoba, à sa prochaine session, pour obtenir un acte pour rendre valides et obligatoires pour la compagnie et ses successeurs, les débentures qu'elle a récemment émises au montant de soixante-deux mille livres sterling, et aussi pour rendre valides et obligatoires pour la compagnie toutes les hypothèques données par elle, ou qu'elle pourra donner à certains fidéi-commissaires pour garantir le paiement du principal et de l'intérêt des dites débentures, et déclarer que les dites hypothèques seront des garanties bonnes et valides, et une première charge sur tous les biens réels et personnels de la compagnie sans enregistrement ou production dans aucun bureau public, aussi pour rendre bons et valides, tous les réglements et résolutions en vertu desquels les dites débentures ont été émises et les dites hypothèques ont été ou seront données.

Daté ce 3ème jour de janvier A D. 1887.

EWART, FISHER & WILSON,
Solliciteurs des Requerants.

4ins.13.1.87.

LISTE DES ELECTEURS.

DIVISION ELECTORALE DE SAINT-BONIFACE.

Avis est par le présent donné que conformément à la clause 37 de "l'Acte Electorale de Manitoba, 1885," la révision annuelle de la dite liste des électeurs se terminera le 31 de ce mois.

Des formules pour personnes demandant à être mises sur la liste, peuvent être obtenues à mon bureau de 10 à 4 heures.

Saint-Boniface, 12 juillet 1886.

EDWARD LLOYD,
Enumérateur.

AVIS.

Avis public est par les présentes donné que demande sera faite à l'Assemblée Législative de Manitoba, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer la compagnie *The Manitoba Life Assurance Company* avec tous les pouvoirs et privilèges ordinairement conférés aux assurances sur la vie et pour d'autres fins.

Daté ce 27ème jour de décembre A.D. 1886.

PATTERSON & BAKER,
Solliciteurs des Requérants.

5ins.30.12.86.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite à la Législature de Manitoba, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte pour amender l'acte incorporant la compagnie " *The Saskatchewan and Western Railway Company.*" en exemptant tous les terrains octroyés par le Gouvernement du Canada de responsabilité pour les bons de la compagnie, et autoriser cette dernière à donner une hypothèque séparée sur ces terrains, aussi en amendant les sections 15 et 16 du dit acte, en autorisant la compagnie à émettre du capital préférentiel pour un montant n'excédant pas cinq mille piastres par mille, qui donnera droit aux porteurs à des dividendes qui ne seront pas cumulatifs à un taux n'excédant pas cinq pour cent par année, mais sans donner le privilége de voter et d'être élu directeur ; aussi pour confirmer un bail du chemin de la dite compagnie à la compagnie " *The Manitoba and North Western Railway of Canada.*" pour quatre-vingt-dix-neuf ans, et pour d'autres fins.

Daté à Winnipeg, le 17 décembre 1886.

W. R. BAKER,
Secrétaire.

MACDONALD, TUPPER & PHIPPEN,
Solliciteurs pour la Compagnie.

4ins.23.12.86.

AVIS.

MAMITOBA CENTRAL RAILWAY.

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite à la Législature de Manitoba, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte, à l'effet de faire revivre l'Acte pour incorporer le chemin de fer "The Manitoba Central Railway" et ses amendements et pourvoir à la construction d'une ligne de chemin de chemin de fer partant de la cité de Winnipeg jusqu'à un point ou des points sur la 49ème parallèle de latitude nord, connue comme la frontière internationale, et pour d'autres amendements au dit acte et pourvoir à la refonte des dits actes.

MCARTHUR, DEXTER & DENAVAN,
Solliciteurs des requérants.

Winnipeg, 14 décembre 1886.
4ins. 16.12,86.

AVIS.

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite à l'Assemblée Législative de Manitoba, à la prochaine session pour incorporer la compagnie "The Canadian Live Stock Insurance Company (Limited)," dont la nature et l'objet sont d'assurer les chevaux et les bestiaux, et les bêtes à cornes généralement contre les injures provenant d'accidents, ou contre la mort et de faire en outre des affaires d'assurance sur les bâtisses et les propriétés personnelles généralement contre les pertes et les dommages causés par le feu, la foudre, et le vent ou aucun d'eux. Le capital sera de cinq cents mille piastres $500,000, avec privilége de l'augmenter jusqu'à un million de piastres $1,000,000.

Daté en la cité de Winnipeg, ce 6ième jour de decembre A.D. 1886.

4ins.10.14 86

HORACE E. CRAWFORD,
Solliciteur des requérants.

COUPE GRATIS.

AVANTAGES EXTRAORDINAIRES!

Le plus grand choix de Marchandises qui ne s'est jamais vu dans la Province.

HABILLEMENTS

— POUR —

HOMMES, JEUNES GENS et ENFANTS.

Venant de recevoir la balance de nos Importations d'Automne et d'Hiver, que nous avons plus que doublés cette année, vû le grand nombre de commandes dont on a bien voulu nous favoriser par le passé, nous pouvons maintenant exécuter tous les ordres que l'on voudra bien nous confier.

Pour Pardessus.

Drap Melton, Drap Motonné, Drap Castor, Drap Pilot, Serge Noire, Diagonal, Tweeds, etc.

Pour Habillements.

Le plus grand assortiment de Draps, Serges, Tweeds Français, Anglais et Américain, etc.

Hardes-Faites.

L'assortiment dans cette ligne comprend Pardessus, Pantalons et Habillements complets et est tellement varié que nous ne pouvons l'énumérer.

Lainages.

200 doz de Corps et Caleçons en laine.
Chemises en laine. Vestes en laine, etc.
Chaussons en laine, etc.

Divers.

Gants et Mitaines en Kid, Drap, Laine, etc.
Cravates, Collets, etc.

Casques en Fourrures.

LANGEVIN & GAREAU,

Coin des Avenues Tache et Provencher,

SAINT-BONIFACE.

COUPE GRATIS.

Avis à ceux qui confectionnent leurs Habillements.—Venez acheter vos Tweeds chez LANGEVIN & GAREAU, on vous les taillera sans charge extra.

Avis à ceux qui confectionnent leurs Habillements.—Venez acheter vos Tweeds chez LANGEVIN & GAREAU, on vous les taillera sans charge extra.

SANTÉ POUR TOUS ! !

PILULES ET ONGUENT HOLLOWAY.

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE de l'ESTOMAC et des INTESTINS

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont auss inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Féminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Dérangements de la Poitrine Il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival; et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s. le Pot ou la Boîte, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boîte, s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London, c'est de la falsification.



EN ROUTE

— POUR —

ONTARIO

— ET —

Tout L'EST

Achetez vos BILLETS vià la CÉLÈBRE VOIE FERRÉE

ALBERT LEA ROUTE

Qui est devenue sans contredit, le CHEMIN LE PLUS POPULAIRE entre

St. Paul, Minneapolis et Chicago!

Les CHARS DE JOUR sont tres-confortables.

Des Chars Palais Dortoirs et Refectoires attaches a chaque convoi.

PAR CETTE ROUTE LES VOYAGEURS DE WINNIPEG ARRIVERONT A CHICAGO PLUS A BONNE HEURE QUE PAR AUCUNE AUTRE.

La voie traverse la région de l'Ouest qui produit le Blé et le Maïs par excellence; le paysage est incomparable. Raccordement avec les Gares de l'Union. Cent cinquante livres de baggage transportées gratis pour chaque billet. Taux des plus réduits.

Achetez des billets, des cartes, des indicateurs des Agents des billets des lignes qui se raccordent avec L'ALBERT LEA dans le Nord-Ouest, ou écrivez à

JOE. A. McCONNELL,
Agent des Passagers,
Minneapolis, Minn.

Ou à

S. F. BOYD,
Agent Général des Billets et des Passagers,
Minneapolis, Minn.

jno 4,2,86

5 lbs de Thé du Japon, de qualité supérieure, feuille naturelle, pour $1.00.

4 lbs de Thé Noir, qualité supérieure, pour $1.00.

20 lbs de Sucre Blanc pour $1.00 à ceux qui achèteront 5 lbs de Thé à 50 cts la livre.

Nous parlons le français.

J. G. MILLS & CIE,
Marchands de Thés,
368 rue Principale,
Winnipeg.

1a 10,6,86

JAMES PERRAULT,

TAILLEUR DE PIERRE, ENTREPRENEUR DE MONUMENTS FUNÈBRES, MAÇONNERIE, ETC.

M. Perrault exécutera sous les plus courts délais tout ouvrage en pierre qu'on voudra bien lui confier.

Adresse:—Avenue Taché, près de la résidence de M. W. L. Tait.

Bureau de Poste, Boîte 152,
1an 17 12 85 Saint-Boniface, Man



VENTE

A GRANDS SACRIFICES

— DE —

Marchandises Seches et de Fourrures

— AU —

—LION D'OR.—

LA PLUS GRANDE VENTE QUI SE SOIT JAMAIS FAITE A WINNIPEG.

Première qualité de Manteaux d'Astracan, valant $30.00, réduits à $20.00.

Toutes nos marchandises sont marquées maintenant aux prix du gros. Exemple: les meilleurs cotons, 36 pouces de large, à 3½ et 5 cents la verge.

Remarquez bien notre annonce la semaine prochaine. Elle portera quelque chose d'intéressant. AU LION D'OR.

PARKES & CIE.,

432, RUE PRINCIPALE, WINNIPEG.
9, 11 à 1, 87.

GUILBAULT et LANTHIER

BLOC ROYAL,
Avenue Provencher,
SAINT-BONIFACE.

MM. GUILBAUT & LANTHIER ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils ont ouvert un établissement de FERBLANTIER à l'ancienne place de M. G. Longpré, et toutes commandes qu'on voudra leur confier seront exécutées à des prix très-modérés et sous le plus court délai.

Couvertures en Fer Blanc,
Tôle Galvanisée,
Tôle Noire;

REPARATION DE TOUTE ESPECE, Etc.

M. Lanthier s'occupera aussi de poser les appareils de chauffage et exécutera tout ouvrage en plomb.

Une visite est sollicitée.

N'oubliez pas l'endroit:

Guilbault et Lanthier,
"BLOC ROYAL."
Avenue Provencher,
SAINT-BONIFACE.

2m. 16. 9. 86.

N'oubliez pas l'Endroit!

CHEZ

MM. F. GENTES & CIE.

Vous pouvez avoir 20 lbs de beau Sucre pour $1.00 en achetant 5 lbs de bon Thé Noir ou vert à 50 cts la livre.

Vous pouvez avoir 10 lbs de Sucre pour 50 cts en achetant 3 lbs de Thé Vert ou noir à 50 cts la livre.

C'est là aussi que vous pouvez avoir 5 barres de Savon Impérial pour 25 cts.

Nulle part ailleurs vous pouvez avoir la

Fleur	*Patent Process*	pour	$2.40
"	*Strong Baker*	"	2.00
"	*XXXX*	"	1.75
"	*Superfine*	"	1.00

F. GENTES & CIE.
Bloc LaRivère,
Avenue Taché,
Saint-Boniface.

3m14,10,86

BATES & PARE,

(Membres de la Société des Ingénieurs de l'Ouest.)

SOLLICITEURS DE

BREVETS D'INVENTION,

Caveats, Marques de Commerce, etc.

204, Dearborn St.—Office 71 "Honoré Building," Chicago, Illinois.

Les seuls Français solliciteurs de brevets d'invention aux Etats-Unis.

Informations gratis,—
Correspondance sollicitée.

Branches d'affaires à Washington, D.C., (622 F St., N. W., P.O. Boîte 568.)—Montreal, Canada, 58 rue St. Jacques;—San Francisco, Cal., 51 Beale St.

3m. 5. 8.

Le Grand Remede Francais

LES PILULES PÉRIODIQUES DU DR LEDUC.

RÉCOMPENSE.—Les dames qui feront usage de ces pilules pendant une période raisonnable, et d'après les instructions, et qui ne seront pas guéries de quelqu'une des maladies pour lesquelles elles sont recommandées, seront remboursées de leur argent sur demande faite à notre bureau, mais elles ne doivent pas faire usage des pilules pendant la grossesse. Ces pilules sont composées de médicaments les plus purs et reconnus pour agir directement sur les organes génitaux des femmes. Elles sont enveloppées dans des capsules à l'épreuve de l'air, et de cette manière elles peuvent conserver toute leur force et leur efficacité pendant des années sous tous les climats.

Assurez-vous que l'on vous donne la véritable pilule Périodique du Dr Leduc.

McGOWN & COCKBURN,
888, Rue Principal, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.

Correspondance sollicitée.

6m 30,12,86

LE STARR KIDNEY PAD.

Est un remède, sûr et infaillible dont les effets sont durables pour les maladies, et affections des rognons, de la vessie et des voies urinaires, ou autres donnant des maux de reins et de côtés, etc., ou produisant des désordres tels que les urines fréquentes et difficiles, douloureuses ou trop abondantes, la retention et le sédiment de l'urine, des symptômes d'hydropisie, etc., dénotant la présence des affections ordinaires des organes sécréteurs de l'urine telles que la gravelle, le catarrhe de la vessie et des canaux, la maladie de Bright, l'hydropisie, les calculs, la débilité nerveuse.

On peut se procurer gratis des pamphlets et des témoignages chez les pharmaciens.

Prix, sachet pour enfants, $1.50. Remède efficace pour les enfants qui souffrent des faiblesses de reins.

Sachet ordinaire $2.00. Sachet de reins spécial pour les maladies chroniques.

La Cie Starr Kidney Pad de Toronto, continue d'introduire dans cette Province leur fameux remède, et il n'est que juste d'attirer l'attention sur la longue période de succès qui a accueilli son grand antidote pour tant de maladies douloureuses. Le témoignage de personnes dignes de foi démontrent que des cas invetérés de maladies de Bright et de rognons ont été guéris par l'usage de ces sachets, qui n'ont pas d'égaux pour le traitement des difformités du dos, les faiblesses des organes lombaires et urinaires.

(Victoria Colonist, Sept. 11, 1886.)

Insistez pour avoir ce que vous demandez. On sollicite des correspondances.

McGOWN & COCKBURN,
888 Rue Principale, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.

6m 30,12,86

PENSIONNAT DE SAINT-BONIFACE,

SOUS LA DIRECTION DES

RR. Sœurs de la Charité

Les religieuses qui dirigent ce pensionnat sous l'illustre patronage de Sa Grandeur Mgr Taché, Archevêque de Saint-Boniface, sont heureuses de profiter de la circonstance pour signaler à l'attention des familles et aux amis de l'éducation en général, les excellentes conditions de bien-être et de confort dans lesquelles elles se trouvent dans leur nouvel établissement.

Cet édifice ne le cède à aucun établissement du même genre en Canada ou ailleurs Salles spacieuses, bien éclairées et ventillées, classes confortables, dortoir magnifique, système de chauffage des plus améliorés, parfaite sécurité contre l'incendie, jardins et cours de recréation dans un site des plus salubres et des plus agréables, tels sont quelques-uns des principaux avantages offerts par le nouveau pensionnat.

On connait les cours suivis par les élèves des RR. SS. de la Charité du Couvent de Saint-Boniface, sous la haute direction de Monseigneur l'Archevêque Taché; ce cours comprend l'étude de la religion, les sciences usuelles et les arts d'agrément, et a reçu l'approbation des autorités les plus compétentes.

Admission des élèves sans aucun égard à leurs croyances religieuses; cependant, toutes sont tenues de se conformer extérieurement à la règle.

Le pensionnat de Saint-Boniface compte 37 années d'existence.

Bulletins de conduite et d'application envoyés aux parents.

L'année scolaire est de dix mois; deux mois sont payables d'avance.

Pension et enseignement des langues française et anglaise	$10.00
Musique et usage des pianos	3.00
Dessin	1.00
Blanchissage	2.50
Lit complet	1.00
Droit d'entrée, (payable une seule fois)	5.00

Les élèves doivent être munies d'objets de toilette, d'un couteau, d'une fourchette, de cuillères et d'un gobelet, de serviettes de table, de linge de dessous en quantité suffisante surtout pour celles dont le blanchissage se fait dans l'institution.

Le costume strictement obligatoire, consiste en une robe de mérino noir, une collerette du même étoffe pour les sorties.

Avant de préparer ce costume les parents voudront bien prendre des renseignements au pensionnat.

Chaque élève doit être munie de deux voiles de net uni, un noir et un blanc.

L'étoffe pour le costume ainsi que les effets de toilette, de dessin et d'ouvrage de goût peuvent être fournis par le pensionnat, paiement exigé d'avance.

Les livres et les lettres sont soumis à l'inspection de la directrice.

Excepté dans les cas de maladie grave ou pour des raisons incontrôlables, il n'est fait aucune déduction pour l'absence ou la sortie d'une élève avant la fin d'un terme.

Les élèves peuvent recevoir des visites le dimanche entre les offices religieux jusqu'à 5 heures et le jeudi de 1 heure à 5½ heures.

Il n'y a d'admis que les proches parents, les tuteurs ou autres personnes dûment autorisées.

Manufacture de Laine

DE MANITOBA,

A Saint-Boniface, Manitoba.

LES SOUSSIGNÉS ont l'honneur d'informer le public qu'ils sont et seront toujours prêts à remplir toute commande pour LAINE, ETOFFES, FLANELLES, TRICOTAGES, CARDAGE en rouleaux et en pièce, 10 cents la livre.

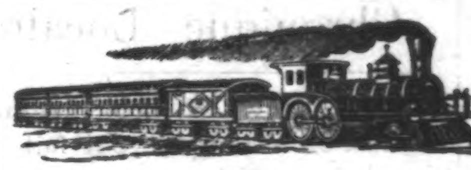
Les ouvrages seront faits sous le plus court délai, et aux prix les plus réduits.

Les plus hauts prix du marché seront payés pour la laine.

L'on s'occupera aussi à casser le grain, et ce, à meilleur marché qu'ailleurs.

W. L. Tait & Cie.

1an 10 12 85.



Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.

CHANGEMENT D'HEURES.

A partir du 3 Janvier 1886, et jusqu'à nouvel ordre, le service des convois se fera comme suit:

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est		Allant vers l'Ouest.
Départ.	Stations.	Arrivée.
† 6 15 p m	5 Winnipeg	† 8 10 a m
11 55 p m	Portage-du-Rat	2 18 a m
6 10 a m	Ignace	† 7 40 p m
† 9 15 a m	Savanne	4 23 p m
Arrivée		Départ
1 00 p m	2 Port-Arthur 3	†12 30 p m

Allant à l'Ouest.		Allant à l'Est
Départ	Stations.	Arrivée
†8 40 a m	2 Winnipeg 2	† 5 15 p m
11 10 a m	Portage-la-Prairie	2 35 p m
† 1 30 p m	Carberry	†11 45 a m
3 15 p m	Brandon	† 9 15 a m
4 45 p m	Virden	† 6 35 p m
5 33 p m	Elkhorn	5 44 a m
† 6 40 p m	Moosomin	† 4 35 a m
† 9 10 p m	Broadview	2 10 a m
1 30 a m	Qu'Appelle	11 10 p m
3 40 a m	Régina	9 30 p m
†6 25 a m a 15 †6 55 a m l 14	Moose Jaw	5 l †7 30 pm 14 a †7 00 pm
† 1 25 p m	Swift Current	†11 45 a m
6 55 p m	Maple Creek	5 40 a m
10 55 p m a 14 11 35 p m l 11	Medecine Hat	16 l 12 40 a m 13 a †1 30 p m
† 7 05 a m	Gleichen	†4 10 p m
†10 35 a m a 8 12 01 p m l 10	Calgary	19 l 12 30 p m 12 a 11 30 a m
† 4 25 p m a 10	Canmore 12 l	7 00 a m

Allant vers le Sud		Allant vers le Nord
Départ	Stations.	Arrivée
† 9 45 p m	1 Winnipeg	† 5 25 p m
12 15 p m	Dominion City	2 52 p m
Arrivée		Départ
†12 40 p m	Emerson 1	† 2 25 p m
Départ		Arrivée
8 15 a m	2 Winnipeg 2	†6 20 p m
11 00 a m	Morris	3 30 p m
†11 45 a m	Rosenfelt	†2 45 p m
Arrivée		Départ
12 45 p m	2 Gretna 2	1 45 p m
Départ		Arrivée
12 15 p m	2 Rosenfelt 2	†11 45 a m
2 10 p m	Morden	9 25 a m
Arrivée		Départ
4 30 p m	2 Manitou 2	7 45 a m

Allant Nord.		Allant Sud.
Départ	Stations.	Arrivée
4 00 p m	6 Winnipeg	† 9 30 a m
Arrivée		Départ
6 00 p m	Selkirk-Ouest 7	7 30 a m

Allant à l'Ouest.		Allant à l'Est.
Départ	Stations.	Arrivée
† 9 30 a m	6 Winnipeg	† 3 00 p m
10 30 a m	Stony Mountain	2 00 p m
Arrivée		Départ
10 55 a m	Stonewall 6	1 30 p m

Allant Sud-Ouest.		Allant Nord-Est
Départ		Arrivée
†10 30 a m	9 Winnipeg	† 7 10 p m
11 40 a m	Headingly	6 15 p m
Arrivée		Départ
† 2 15 p m	Bout du chemin M'n S. W B 10	† 3 45 pm

† Stations où l'on peut manger.

1. Chaque jour. 2. Tous les jours excepté le dimanche. 3. Tous les jours excepté le mardi. 4. Tous les jours excepté le mercredi. 5. Tous les jours excepté le samedi. 6. Mardi, jeudi et samedi. 7. Lundi, mercredi et vendredi. 8. Dimanche et mercredi. 9. Lundi et mercredi. 10. Dimanche. 11. Mardi et samedi. 12. Lundi. 13. Mardi et jeudi. 14. Mardi, Vendredi et samedi. 15. Tous les jours excepté le lundi. 16. Dimanche, mardi et jeudi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Canmore d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Canmore d'après le temps moyen du Pacifique.

JOHN M. EGAN, Surint. Général. W. C. VANHORNE, Gérant Général.
ROBERT KERR, Agent Général des Passagers.

jno.18.12.84.

$500 de Récompense!

Nous paierons la somme ci dessus pour tous les cas de maladie du foie, dyspepsie maux de tête, indigestions et constipation que nous ne pourrons pas guérir avec les Pilules Végétales de West pour le Foie, lorsque les directions auront été suivies à la lettre. Elles sont purement végétales et ne manquent jamais de donner satisfaction. Elles portent une enveloppe de sucre. Grandes boîtes contenant 30 pilules, 25 cents. En vente chez tous les pharmaciens. Défiez-vous des imitations et contrefaçons. Les pilules authentiques ne sont fabriquées que par John C. West et Cie. "Les Fabricants de Pilules." 81 et 83 King St. East, Toronto, Ontario. Petits paquets d'essai expédiés gratuitement par la malle sur réception d'un timbre de 3 cents.

En ventes chez W. J MITCHELL & CIE, Droguistes, Winnipeg, Manitoba.

28 Décembre, 1882. 1a.

Santé est Richesse.

Traitement des Nerfs et du Cerveau, du Dr E. C. West, spécifique garanti pour l'hystérie, le vertige, les convulsions, les transports, la névralgie, le mal de tête, la prostration nerveuse causée par l'usage des spiritueux ou du tabac, l'insomnie, la dépression mentale, le ramollissement du cerveau conduisant à la folie et par suite à la débilité et à la mort, la vieillesse prématurée. Chaque boîte contient le traitement d'un mois. Une piastre par boîte, ou six boîtes pour cinq piastres; expédition par la malle sur réception du prix. Nous garantissons que six boîtes guériront n'importe quel cas. Toute commande accompagnée de la somme de cinq piastres pour six boîtes sera remplie et nous y joindrons notre garantie écrite de remettre l'argent à l'acheteur si le remède ne le guérit pas.—John C. West et Cie., seuls propriétaires, Toronto, Ontario. En vente à Winnipeg, chez Rolls et Neelands, près du Bureau de Poste.

28 Decembre, 1882. 1a

STATISTIQUES VITALES

ENREGISTREMENT

De Naissances, Mariages et Sépultures.

LE Département de l'Agriculture et des Statistiques de Manitoba ayant décidé de faire strictement observer les dispositions de l'acte concernant l'enregistrement des naissances, mariages et sépultures, le Sous-Ministre, M. Acton Burrows, a émané des circulaires pour les Régistrateurs de division le clergé et les médecins, pratiquant par toute la province, attirant leur attention sur ces dispositions.

Comme la mise en force de l'acte exigera de la part des propriétaires, qu'action soit prise, le SOMMAIRE suivant DES PRINCIPALES FORMULES a été préparé:

Le Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, comme Régistrateur Général, a le pouvoir de mettre l'acte en force.

REGISTRATEUR DE DIVISION

Chaque Municipalité, Cité et Ville incorporée est une division d'enregistrement, les Greffiers d'icelles étant les régistrateurs de division.

Des livres et des formes leur seront fournis par le Régistrateur Général—Ils devront être gardés en un lieu sûr pour faire les entrées tels que spécifié par l'acte, et le ou avant le quinze de Janvier et Juillet de chaque année, les Régistrateurs de Division enverront au Régistrateur Général les Régistres duement certifiés des naissances, mariages et sépultures des six derniers mois.

Ils auront droit de recevoir de leur municipalité un honoraire de six centins par chaque naissance, mariage et sépulture qu'ils enregistreront.

Ils seront passible d'une amende de $50 pour refus ou négligence à remplir leurs devoirs.

NAISSANCES.

Le père d'un enfant né dans cette Province, ou dans le cas de mort ou d'absence, la mère, ou dans le cas de la mort ou d'incapacité des deux parents, toute personne demeurant dans le même endroit que les parents, ou s'il n'y en a pas, alors l'occupant de la maison dans laquelle, à sa connaissance, tel enfant sera né, ou la sage-femme présente à la naissance, devra dans l'intervalle de trente jours de la date de telle naissance, donner avis au Régistrateur de division de la division, dans laquelle tel enfant sera né, donnant autant que possible les détails requis par le Régistrateur Général de temps en temps. Lesquels détails devront être entrés par le Régistrateur de Division dans son livre de régistres.

DEVOIRS DU CLERGÉ

Tout membre du clergé ou tout autre personne autorisée à marier, ou à faire des sépultures dans Manitoba, devra garder un régistre montrant le nom des personnes qu'il aura mariées ou qui seront mortes dans la division dont il aura charge et appartenant à sa congrégation.

Tout membre du clergé ou toute autre personne autorisée à célébrer des mariages, sera requis de faire rapport de chaque mariage qu'il aura célébré, au Régistrateur de la division dans laquelle le mariage aura été célébré, dans l'intervalle de quatre-vingt-dix jours, donnant tous les détails requis par la Cédule 'A' annexée à l'acte, et afin de l'aider à faire tel rapport, le Régistrateur de division de la division dans laquelle il demeure, lui remettra des formes en blanc contenant tous les détails requis.

Tout ministre ou toute autre personne faisant l'enterrement d'un corps sans avoir reçu un certificat signé du Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, que les détails de la mort ont été dûment enregistrés, devra faire un retour de telle mortalité en conformité de la Cédule "C" de l'acte, au Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, dans l'intervalle d'un mois après l'enterrement.

AVIS DE MORTALITÉ

L'occupant de la maison dans laquelle la mortalité a lieu, ou si l'occupant est la personne décédée, alors quelques-unes des personnes demeurant dans la maison dans laquelle la mortalité a eu lieu, ou si telle mortalité a eu lieu en dehors de la maison, alors une des personnes présentes à la mort ou ayant eu connaissance des circonstances qui ont pu l'amener, ou le Coroner qui aura fait l'enquête sur telle personne, devra, avant l'enterrement du corps, informer le Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, de telle mort, et lui donner au meilleur de sa connaissance les détails requis concernant telle mortalité, pour être enregistrés suivant la forme que fournit l'acte.

DEVOIRS DES MÉDECINS.

Tout médecin pratiquant, dûment qualifié, ayant assisté à la dernière maladie d'une personne devra, dans l'intervalle d'un mois après avoir eu connaissance de la mort de telle personne, transmettre au Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité aura eu lieu, un certificat sous sa signature, expliquant la cause de la mort en conformité de la formule de la cédule E annexée à l'acte. Il sera du devoir de tout médecin pratiquant de faire demande de formules ou blanc au Régistrateur de division, à la réception du certificat que lui aura envoyé le médecin pratiquant il devra enregistrer la cause de la mort conformément aux faits établis par le certificat.

AMENDES.

Toute personne faisant un faux état sera passible d'une amende de $100, et des mesures sont aussi prises pour qu'une amende soit imposée aux personnes qui négligeront de se soumettre aux différentes dispositions de l'acte.

Winnipeg, 3 sept, 1885. Jno.

IMPRIMERIE

— DU —

JOURNAL "LE MANITOBA"

Nous executons sous le plus court delai

Toutes Commandes pour Impressions

DANS LES DEUX LANGUES

— TELLES QUE: —

CARTES D'AFFAIRES,
CARTES DE VISITES,
CARTES DE SOIRÉES,
PAN-CARTES,
CATALOGUES,
BROCHURES,
CIRCULAIRES,
ENTETES DE COMPTES,
MEMORANDUMS,
LETTRES FUNÉRAIRES,
ENVELOPPES,
PROGRAMMES,
PLACARDS, ETC., ETC.

— AUSSI —

TOUTES ESPECES DE

BLANCS et FORMULES

A L'USAGE DES

Corporations Municipales.

Toutes commandes envoyées par la malle recevra une attention immédiate en s'adressant à

La Cie Canadienne de Publication

SAINT-BONIFACE,

MANITOBA